

AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L.4241-3
Publié sur le site : canaux.bretagne.bzh

Voie navigable : Toutes voies navigables

Titre : Arrêté Cadre Sécheresse 56
FIN de la mesure de regroupement des bateaux 30 min

Avis n° : 2025 BNB-B 038

du : 21/08/2025

Secteur (bief) : CNB Écluse 18 à 111 et Blavet de B1 à B28

Fait(s) à signaler : Vu l'arrêté préfectoral du Morbihan portant arrêté cadre sécheresse en date du 18 juillet 2023 et en application du point N°23 de son annexe,

Considérant l'avis à la batellerie N°034 du 12 août 2025,

Considérant que les niveaux des biefs permettent un déversement aux seuils sur l'ensemble des Canaux du Morbihan,

Les usagers sont informés de la levée de la mesure de regroupement des bateaux 30 minutes.

Cette disposition est applicable à compter du vendredi 22 août 2025-09h00.

Avis émis par : Subdivision Blavet, canal de Nantes à Brest



Direction des Canaux de Bretagne
canauxdebretagne@bretagne.bzh
Adresser tout courrier à l'adresse suivante :
Région Bretagne - 283 avenue du Général Patton
CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7
canaux.bretagne.bzh/